



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Loyers

Question écrite n° 47450

Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la revision des loyers commerciaux. La legislation actuelle ne permet pas a un proprietaire de revaloriser les loyers commerciaux en comparaison de l'inflation des impots locaux, alors que ceux-ci peuvent facilement représenter plusieurs mois de loyers. La revision des loyers est en effet fixee en fonction de l'indice INSEE du cout de la construction. Par ailleurs, les locataires se succedant souvent pendant de nombreuses annees, les revisions sont peu frequentes. Il lui demande si des mesures prochaines sont envisagees qui permettraient de tenir compte de l'evolution des impots locaux dans la revision des loyers commerciaux.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47450

Rubrique : Baux commerciaux

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 348